Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260209-2026020907-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE DE DIRINON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Votants	15

N° Délibération : 2026020907
Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 13/02/2026

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ		A DEROZE-SIMERAY		M. PEDEN		B. BOUHIER		F. PAYET	
M. BRIAND		A. COLIN		J. EMILY		N. FLOCH		B. GAVARD	
L. GOBRY		J. GUILLOU		M. LAUER		A. LE FELL		S. MEVEL	
G. ORCIL		P. PRONNICKE		D. SALIOU					

Absents : Petra PRÖNNICKE, Nicolas FLOCH, Mickaël LAUER, Lionel GOBRY, Arnaud LE FELL.

Pouvoirs : Petre PRÖNNICKE à Jacques GUILLOU, Nicolas FLOCH à Dominique SALIOU.

Secrétaire de séance : Stéphanie MEVEL.

L-9-3 CAPLD- Convention AMO voirie 2026.

M. le Maire expose au conseil qu'il convient de passer une convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomérations du Pays de Landerneau Daoulas, concernant l'assistance technique offerte en matière de voirie. Le montant de cette convention sera fixé selon les éléments de détail suivants :

Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant Total (€)
1- Préparation d'un programme de travaux d'entretien /gros entretien de voirie assuré directement par les services de la communauté, **y compris une journée de suivi de travaux.**	**Forfait**	**794 €**		
2- Suivi des travaux d'entretien/gros entretien de voirie (1 journée par semaine supplémentaire pendant la durée des travaux) (le nombre de journées de suivi de travaux est fixé d'un commun accord dans le cadre de la convention sur la base estimée de la durée des travaux).	**Forfait Journée**	**190 €**		
3- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché	**Forfait horaire**	**31,21 €**		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique voirie 2026 jointe à la présente délibération.**

MAIRIE de DIRINON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,
Guillaume BODENEZ